

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.025

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement R.R.1562.025 soit le Règlement modifiant le Règlement refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Ce règlement est entré en vigueur le 19 novembre 2015, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 1^{er} décembre 2015.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate